



Organisation de l'aviation civile internationale
Bureau de l'Afrique orientale et australe.

**Onzième réunion du Sous-Groupe des services de la circulation
aérienne/Service d'Information Aéronautique/ de Recherche et
sauvetage (ATS/AIS/SAR SG/11) (Nairobi, Kenya, 26-30 avril 2010)**

Point de l'ordre du jour 10 : Transition vers le nouveau plan de vol OACI

**EFFORTS D'HARMONISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS
DU NOUVEAU PLAN DE VOL**

(Présenté par le secrétariat)

| RÉSUMÉ |
|--|
| <p>Cette note présente les efforts déployés pour garantir la mise en œuvre harmonisée de l'amendement 1 à la 15ème édition du PANS-ATM (Doc. 4444) relatif au plan de vol.</p> <p>L'action par la réunion est au paragraphe 3.</p> |
| RÉFÉRENCES |
| <p>PANS-ATM (Doc. 4444)</p> <p>La lettre d'état de 13/2.1-08/50 daté 25/06/2008</p> <p>La lettre d'état de 13/2.1-09/9 daté 06/02/2009</p> <p>Cette note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques : A et D</p> |

1. INTRODUCTION

1.1 L'amendement Numéro 1 à la quinzième édition des procédures pour les services de navigation aérienne - gestion du trafic aérien (PANS-ATM, Doc. 4444) a été approuvé pour entrer en vigueur à partir du 15 novembre 2012.

1.2 L'amendement établit de nouvelles dispositions à porter au formulaire plan de vol OACI et aux messages ATS y relatifs, pour permettre aux systèmes ATM de faire une utilisation optimale des capacités nouvelles déjà à bord des avions, aussi bien que de répondre aux exigences croissantes des systèmes ATM automatisés.

1.3 Ces nouvelles dispositions représentent une étape intérimaire vers un système ATM mondial tel qu'il est envisagé dans le Concept Opérationnel d'ATM Mondiale.

2. DISCUSSION

2.1 Après l'approbation de l'amendement et considérant que la transition du formulaire plan de vol actuel et les exigences associées vers le nouveau plan de vol pourrait représenter des défis pour les Etats et organismes impliqués dans le traitement des plans de vol, l'OACI a développé les indications contenues dans la lettre aux Etats AN 13/2.1-09/9 daté du 06/02/2009.

2.2 Le but premier de ces indications est d'adhérer à un effort mondial coordonné au cours de la période de transition, de sorte qu'une transition réussie et coordonnée soit réalisée avant la date d'applicabilité du 15 novembre 2012.

2.3 Pour soutenir également la transition, un site Web public a été lancé par OACI où les Etats, les prestataires de services de navigation aérienne (ANSP) et les usagers de l'espace aérien peuvent trouver des informations concernant l'état de mise en œuvre de l'amendement et où les questions les plus courantes et les difficultés rencontrées sont discutées, et des solutions proposées.

2.4 Le site Web mentionné, dénommé *Flight Plan Implementation Tracking System (FITS)* a été publiquement annoncé par la lettre aux Etats numéro AN 13/2 -2010/31 datée 29/03/2010 et peut être retrouvée au <http://www2.OACI.int/en/FITS/Pages/home.aspx> ; elle a l'objectif de soutenir l'effort mondial pour une mise en œuvre harmonisée des nouvelles dispositions d'ici la date d'applicabilité et de garantir la continuité et la sécurité des opérations.

2.5 En raison des implications des nouvelles dispositions sur les systèmes de traitement des données plan de vol automatisés et les **procédures d'exploitation associées**, la période de transition doit être soigneusement planifiée tout en prenant en considération la compatibilité avec les systèmes actuels. L'on sait que toute incompatibilité dans les capacités de traitement pourrait avoir un impact significatif sur la continuité des opérations avec implication sur la sécurité et l'efficacité.

2.6 La réunion doit voir les indications pour la transition et le FITS comme outil pour aider toute la communauté ATM dans la transition vers les dispositions du nouveau plan de vol.

3. ACTIONS PAR LA REUNION.

3.1 La réunion est invitée a :

- a) Prendre Note du contenu de cette note de travail
- b) Adopter les directives de transition contenues dans la Lettre aux Etats numéro AN 13/2.1-09/9 datée 06/02/2009 comme base pour la stratégie de transition régionale ;
- c) Passer en revue le contenu du FITS;
- d) Mette à jour les champs en cas de besoin ; et

- e) Utiliser le système pour un suivi de la mise en œuvre dans le monde entier et rendre compte et clarifier n'importe quel problème qui pourrait se poser dans le processus de mise en œuvre.
